



UNION AFRICAINE

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website : www.africa-union.org

**DECISION SUR LE RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
SUR SES ACTIVITES ET LA SITUATION DE LA PAIX
ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE
Doc. Assembly/AU/4 (XII)**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du Rapport du Conseil de paix et de sécurité (CPS) sur ses activités et sur la situation de la paix et de la sécurité en Afrique ;
2. **SE FELICITE** des efforts déployés pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique ainsi que des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'architecture africaine de la paix et de la sécurité, particulièrement en ce qui concerne le Système continental d'alerte rapide (SCAP) et la Force africaine en attente (FAA). La Conférence **ENCOURAGE** toutes les parties concernées à redoubler d'effort pour résoudre les conflits en cours et consolider la paix là où elle a été réalisée. La Conférence **DEMANDE** aussi à la Commission de continuer à appuyer les processus en cours et de mobiliser à cette fin l'assistance de la communauté internationale ;
3. **SOULIGNE** la nécessité de déployer des efforts plus intenses pour prévenir les conflits et, à cet égard, **DEMANDE** au Président de la Commission de lui soumettre un rapport exhaustif sur les efforts entrepris à ce jour pour prévenir les conflits et sur les meilleurs moyens de consolider ces efforts ;
4. **EXPRIME SA GRAVE PREOCCUPATION** face à la résurgence du fléau des coups d'État sur le continent, qui constitue une sérieuse régression politique et un grave recul dans les processus de démocratisation en cours sur le continent, et appelle une réaction ferme et sans équivoque de la part des États membres. La Conférence **CONDAMNE FERMEMENT** les coups d'État intervenus en Mauritanie et en Guinée, le 6 août et le 23 décembre 2008, respectivement, ainsi que la tentative de coup d'État en Guinée Bissau le 23 novembre 2008. La Conférence **APPORTE SON PLEIN APPUI** aux décisions prises par le CPS dans ces trois

situations, ainsi qu'aux efforts que déploie la Commission en vue du retour à l'ordre constitutionnel en Mauritanie et en Guinée ;

5. **SE FELICITE** des avancées enregistrées dans le processus de réconciliation nationale des Comores et **ENCOURAGE** les parties comoriennes à continuer de travailler dans un esprit de consensus pour consolider ces avancées, y compris à travers la nécessaire rationalisation de l'architecture institutionnelle actuelle de l'archipel et l'harmonisation des nombreuses échéances électorales dans le pays ;

6. **ACCUEILLE** avec satisfaction les progrès accomplis dans le processus politique en Somalie en particulier la signature, le 19 août et le 26 octobre respectivement, de l'Accord de Djibouti et de l'Accord sur les modalités pour la cessation de la confrontation armée, ainsi que la décision de former un Parlement sans exclusif élargi et un Gouvernement d'Union. La Conférence **ENCOURAGE** le Gouvernement fédéral de Transition (GFT) et l'Alliance pour la relibération de la Somalie (ARS) à poursuivre leurs efforts, et **EXHORTE** toutes les parties prenantes de Somalie qui ne l'ont pas encore fait à entamer le dialogue et à adhérer au processus de paix. La Conférence **CONDAMNE ENERGIQUEMENT** les éléments qui cherchent à miner les efforts de paix ainsi que la paix et la stabilité dans la région, et **APPORTE SON APPUI TOTAL** à la décision de l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement), telle qu'approuvée par le CPS, d'imposer des sanctions ciblées à tous ceux qui sont déterminés à saper les efforts en cours ;

7. **SE FELICITE** de l'élection du nouveau Président de la Somalie, ce qui représente un progrès notable dans le processus de paix et **EXPRIME SA SATISFACTION** devant cet événement ; **EXHORTE** toutes les parties somaliennes à collaborer avec le Gouvernement fédéral de Transition et à adhérer au processus de paix et **CONDAMNE FERMEMENT** les éléments qui compromettent les efforts de paix ;

8. **SE FELICITE EN OUTRE** de la prolongation de la période de transition de deux ans et **DEMANDE** à la communauté internationale d'apporter une assistance accrue au Gouvernement fédéral de transition afin que les progrès accomplis puissent être durables en vue de la réalisation d'une paix durable dans le pays ;

9. **EXPRIME SON SOUTIEN TOTAL** à la Décision de l'IGAD, telle qu'approuvée par le CPS, d'imposer des sanctions ciblées et à tous ceux qui veulent compromettre les efforts en cours ;

10. **PREND NOTE** du retrait total par l'Éthiopie de ses troupes de la Somalie conformément à l'Accord de Djibouti et **REITERE** la gratitude de l'Union africaine à l'Éthiopie pour les sacrifices qu'elle a consentis et pour son engagement en faveur d'une solution durable au conflit en Somalie. La Conférence **REND HOMMAGE** à l'AMISOM (Mission de l'Union africaine en Somalie) et aux Pays contributeurs de troupes, à savoir le Burundi et l'Ouganda, pour leur engagement envers le processus de paix et de réconciliation en Somalie ;

11. **REND EGALEMENT HOMMAGE** aux partenaires et aux États membres de l'UA en particulier l'Algérie qui ont apporté leur soutien financier et/ou logistique à l'AMISOM, et **ACCUEILLE** avec satisfaction l'adoption par le Conseil de sécurité

des Nations Unies, le 16 janvier 2009, de la Résolution 1863 (2008), dans laquelle il exprime son intention de mettre en place une opération des Nations Unies pour le maintien de la paix en Somalie à la suite de l'AMISOM, sous réserve d'une nouvelle décision qui sera prise d'ici le 1^{er} juin 2009, et autorise la fourniture d'un appui à l'AMISOM. La Conférence **EXHORTE** le Conseil de sécurité à adopter de toute urgence une résolution autorisant le déploiement de l'opération de maintien de la paix envisagée ;

12. **REITERE** sa préoccupation devant l'impasse continue dans laquelle se trouve le processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et **LANCE UN APPEL** à des efforts renouvelés, y compris par l'UA, pour aider les deux pays à sortir de cette impasse, à normaliser leurs relations et à jeter les bases d'une paix globale et durable entre eux;

13. **REITERE EN OUTRE SA PREOCCUPATION** face à la tension persistante à la frontière entre Djibouti et l'Érythrée et face aux relations entre les deux pays. La Conférence **RAPPELLE** la décision adoptée par le CPS à sa 138^{ème} réunion, tenue le 29 juin 2008 à Sharm El-Sheikh (Égypte), ainsi que sa propre décision sur la question. A cet égard, la Conférence **ACCUEILLE AVEC** satisfaction les efforts déployés par la communauté internationale, y compris l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le 14 janvier 2008, de la Résolution 1862 (2008), qui exige, entre autres, que l'Érythrée retire ses troupes et tous ses matériels et retourne aux positions antérieures à la crise, qu'elle reconnaisse son différend frontalier avec Djibouti, s'implique activement dans le dialogue afin de désamorcer la crise, ainsi que dans les efforts diplomatiques visant à parvenir à un règlement mutuellement acceptable, et respecte ses obligations en tant que membre des Nations Unies. La Conférence **DEMANDE** la mise en œuvre immédiate de cette résolution, et **DEMANDE** à la Commission de poursuivre les consultations avec les Nations Unies et les autres parties prenantes afin de contribuer à un règlement rapide de ce conflit ;

14. **SE REJOUIT** des efforts déployés en vue de l'aboutissement du processus de mise en œuvre des accords conclus entre le Gouvernement du Burundi et le PALIPEHUTU/FNL, en juin et septembre 2006, en particulier la Déclaration adoptée par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région des Grands Lacs, tenu à Bujumbura le 4 décembre 2008 et les développements intervenus subséquentement, notamment le changement de nom du PALIPEHUTU/FNL et la libération de prisonniers politiques et de guerre, ainsi que l'engagement pris par les parties de régler toutes les questions en suspens avant le 15 février 2009 ;

15. **SE FELICITE** des développements enregistrés dans le processus de paix à l'Est de la RDC notamment depuis l'Accord intervenu entre le Gouvernement congolais et rwandais à Goma le 5 décembre 2008. La Conférence **EXHORTE** les deux Gouvernements à accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Nairobi de 2007 et **DEMANDE** aux parties congolaises aux processus de Goma de mettre scrupuleusement en œuvre les Actes d'engagement qui en sont issus ;

16. **SOULIGNE** la nécessité de poursuivre les efforts pour assurer la mise en œuvre rapide et fidèle de l'Accord de paix global (APG), et **FELICITE** les parties à l'APG

pour leur engagement et leur esprit de coopération. La Conférence **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** les progrès enregistrés au cours de la période considérée, en particulier en ce qui concerne la préparation des élections nationales prévues en 2009, et la mise en œuvre de la Feuille de route d'Abyei du 8 juin 2008 ;

17. **EXPRIME SA VIVE PREOCCUPATION** face à la détérioration de la situation sécuritaire au Darfour et **appelle** toutes les parties à faire preuve de retenue afin de créer un environnement propice au démarrage des pourparlers politiques. La Conférence **SE FELICITE** des efforts louables que déploient les Nations unies et l'UA, y compris à travers le Médiateur en chef conjoint, M. Djibril Bassole, de concert avec les autorités qataries, dans le cadre de l'Initiative afro-arabe de paix, pour amener les parties au conflit à signer un accord-cadre assorti d'une cessation des hostilités et les **EXHORTE** à participer, sans délai et sans condition, à la rencontre que le Médiateur envisage de convoquer à Doha très prochainement. La Conférence **SALUE** les recommandations du « Forum des Soudanais » et **ENCOURAGE** le Gouvernement du Soudan à poursuivre leur mise en œuvre en vue de renforcer la confiance entre les parties et de favoriser la recherche d'une paix durable à la crise du Darfour. La Conférence **SE FELICITE EGALEMENT** des progrès accomplis dans le déploiement de la MINUAD, et **SE REJOUIT** de la coopération qu'apporte le Gouvernement du Soudan ;

18. **EXPRIME SA GRAVE PREOCCUPATION** face à la tension actuelle dans les relations entre le Soudan et le Tchad, et **LANCE UN APPEL** aux deux pays pour qu'ils fassent preuve de retenue et travaillent à la consolidation des résultats enregistrés grâce à l'action du Groupe de contact mis en place dans le cadre de l'Accord de Dakar de mars 2008. La Conférence **SE FELICITE** de l'envoi par le Président de la Commission d'une délégation de haut niveau dirigée par le Président Pierre Buyoya, dans le cadre du suivi de la décision adoptée par le CPS lors de sa 138^{ème} réunion tenue à Sharm El Sheikh, en Égypte, le 29 juin 2008. La Conférence **DEMANDE** au CPS de se réunir le plus rapidement possible pour examiner ce rapport et prendre les mesures qui s'imposent ;

19. **SE REJOUIT** de la tenue et des résultats du Dialogue politique inclusif (DPI) en République centrafricaine (RCA), **ENCOURAGE** les parties concernées à œuvrer ensemble à la mise en œuvre des recommandations formulées par le DPI ; et **SE FELICITE** du déploiement de la Mission de consolidation de la paix du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (MICOPAX 1), en remplacement de la Force multinationale de la CEMAC (FOMUC). La Conférence **SE REJOUIT** de l'appui qu'apporte l'UA au processus de consolidation de la paix en RCA, en collaboration avec la région, l'UE, l'OIF et les Nations unies, et **ENCOURAGE** à persévérer dans ses efforts ;

20. **NOTE** que l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire n'a pu se tenir au 30 novembre 2008 comme initialement prévu sur base consensuelle, et **ENCOURAGE** le Gouvernement ivoirien de fixer rapidement, sur proposition de la Commission électorale indépendante, de nouvelles échéances électorales et de prendre toutes les dispositions pour les faire respecter. La Conférence **SE FELICITE** de la signature, le 22 décembre 2008, du 4^{ème} Accord complémentaire à l'Accord politique

de Ouagadougou qui a permis de trouver des solutions aux questions restées en suspens, notamment dans les volets relatifs aux Forces de défense et de sécurité et à la restauration effective de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national ;

21. **SE FELICITE** des progrès continus dans les efforts de reconstruction post-conflit au Liberia, et **EXHORTE** la communauté internationale à poursuivre ses efforts en faveur du Liberia. La Conférence **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** la décision prise par le Président de la Commission d'envoyer une équipe d'experts pluridisciplinaire pour évaluer les besoins de reconstruction post-conflits du Liberia et de la Sierra Leone et pour faire des recommandations sur la façon dont l'Union africaine et ses États membres pourront aider au mieux ce pays ;

22. **NOTE** que le Groupe UA/ONU, mis en place pour faire des recommandations concrètes sur la façon dont les Nations Unies et l'UA pourront étudier la possibilité d'améliorer la prévisibilité et la viabilité du financement des opérations de maintien de la paix mandatées par les Nations Unies et entreprises par l'Union africaine, a, à présent soumis son rapport. La Conférence **DEMANDE** au CPS de se réunir dans les meilleurs délais en vue d'examiner le rapport et de soumettre ses observations avant son examen par le Conseil de sécurité des Nations Unies. La Conférence **DEMANDE** que les membres africains du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que l'Afrique du Sud, qui a conduit le processus ayant abouti à la mise en place du Groupe, participent pleinement à la réunion du CPS qui est proposée. La Conférence **MANDATE** le Groupe africain à New York et les membres africains du Conseil de sécurité des Nations Unies à suivre de près la question à l'ONU ;

23. **SOULIGNE** l'importance des réunions annuelles entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Addis-Abeba, le 3 février 2009